

voient, et regardent avec dédain ceux qui admettent les dogmes de la religion.—*Les sensuels* qui veulent jouir sans entraves—*Les voleurs* plus ou moins déguisés qui ne veulent pas restituer. *Les lâches* et les *sots* qui craignent la moquerie ou n'osent pas agir autrement que les autres.—*Semaine de Marseille.*

S. G. Mgr N.A. Gallagher, évêque de Galveston

Né à Temperanceville, Ohio, le 19 février 1846 ; ordonné prêtre en 1868, après avoir fait son cours théologique au collège du Mont Sainte-Marie ; vicaire à l'église Saint-Patrice de la capitale pendant trois ans ; supérieur du séminaire de Saint-Louis près de Columbus en 1871 ; curé de Saint-Patrice d'Austin et vicaire général quelques années après ; sacré évêque en 1882 et nommé administrateur du diocèse de Galveston, puis évêque titulaire de ce diocèse en 1892.

Ce diocèse érigé en 1847, comprend la plus grande partie du Texas, et compte 27 prêtres séculiers, 12 réguliers, 56 églises et chapelles et une population catholique estimée à 30,000.

Le premier évêque de Galveston a été Mgr Odín, vicaire apostolique du Texas en 1842, transféré à Galveston en 1847, et à la Nouvelle Orléans en 1861. Il est décédé en France, en 1870. Le second a été Mgr Dubois, consacré en 1862, démissionnaire en 1881, et auquel Mgr Gallagher succéda en 1882, à titre d'administrateur, et en 1892 comme évêque titulaire du diocèse.

Martyre des deux familles Minami et Taketa, à Yatsushiro, Japon. (1)

C'était en 1603. Le prince Kato Kiyomasa gouvernait la province du Higo, et faisait sa résidence au chef-lieu Kumamoto. Il y avait sur son territoire, une ville nommée Yatsushiro, presque toute chrétienne. Voulant y abolir notre sainte Religion, il commanda à un des gouverneurs, appelé Kákuzayemon, de faire comparaitre devant un bonze qu'il lui envoya, les principaux gentilshommes chrétiens, et de les obliger à recevoir l'imposition du livre bouddhique *Hokkekiyo*, en signe qu'ils croyaient ce qui y était contenu, avec ordre de faire mourir ceux qui refuseraient d'obéir.

Parmi ces gentilshommes, il y en avait deux d'une grande qualité et d'un mérite distingué. Le premier s'appelait Jean Minami ; l'autre avait nom Simon Taketa.

(1) Le Saint-Siège n'ayant point encore prononcé de jugement au sujet des confesseurs de la foi dont il s'agit ici, les mots *saint* et *martyr* ne doivent pas être pris dans le sens canonique et officiel de l'église, mais dans le sens purement vulgaire.